

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D39-2015

Séance du 23/04/2015 – Convocation du 15 avril 2015

Compte rendu affiché le 30 avril 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Michel HU, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Modification des représentants au Comité Technique**

Par délibération du 26 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un Comité Technique, compétent pour la commune et le CCAS. La composition de ce comité technique, à savoir 4 représentants du personnel titulaires et 4 suppléants ; 4 représentants de la collectivité et 4 suppléants, a été décidée lors de la séance du 25 septembre 2014.

Suite au décès de M. Alain MARTIN-RABAUD et à la démission de M. Bernard SABATIER, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour le collège des représentants de la collectivité.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Toutefois, aucun texte ne s'y opposant en l'espèce, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU les candidatures enregistrées
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les délibérations du 26 juin et du 25 septembre 2014,
- **PROCEDE à l'élection et constate les résultats suivants :**
  - Voitants : 29
  - Exprimés : 29
  - Nuls : 0
- **DIT en conséquence que la représentation de la collectivité au Comité technique est désormais assurée par**  
**Titulaires : Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Marc RODRIGUEZ, Pascal NICOT**  
**Suppléants : Gilbert PETITJEAN, Myriam MARMONIER, Vincent VIVO, Odile BALTHAZARD**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 avril 2015  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 30 avril 2015  
- Affichage le 30 avril 2015

Valérie GLATARD, Maire.

